

## P O S T U L A T

déposé à la séance du Conseil communal du 23.6.2011 et intitulé  
**« SOS bambins du Collège des Crosets et utilisateurs des trois terrains de Copet »**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous n'ignorez pas que l'établissement scolaire susmentionné accueille trois classes enfantines et huit divisions primaires de 1<sup>re</sup> à 4<sup>ème</sup> année. Par ailleurs, les stades précités sont occupés tous les après-midi par de jeunes sportifs s'y entraînant [sans compter les matches qui s'y disputent, le week-end].

Du lundi au vendredi, des hordes de mômes insouciantes s'élancent pour traverser l'avenue des Crosets en tous sens. Ce comportement dangereux et désordonné est imputable, entre autres, à l'absence d'un passage pour piétons, au 1<sup>er</sup> tiers dudit boulevard. De surcroît, il est avéré que maints conducteurs de véhicules y circulent à une vitesse excessive, dans un quartier à forte densité de population.

Enfin, le passage fréquent de bus desservant le secteur nord de notre cité ne contribue pas à améliorer la sécurité des marmots.

A plusieurs reprises, M. Michel LISÉ, concierge de l'école des Crosets, a attiré l'attention de la Police sur les dangers qui menacent nos enfants, à cet endroit très fréquenté.

Or, un accident s'y est produit, le 26.5. écoulé... Effectivement, deux garçonnettes qui sortaient du Collège des Crosets ont été renversés par une voiture.

Conséquence tragique : clavicule cassée, pour l'un, cheville fracturée + commotion cérébrale, pour son camarade.

Durant une heure, la route a été fermée à toute circulation...

Il est donc urgent, pour les Autorités veveysannes, de trouver une solution visant à sécuriser ladite artère, avant que d'autres drames n'y adviennent.

Les diverses considérations susmentionnées m'amènent à déposer le postulat suivant :

Conscient de l'insécurité des enfants à l'avenue des Crosets, le soussigné, appuyé par tous les riverains, le corps enseignant et les parents des élèves concernés, souhaite contribuer modestement à pallier une grave lacune.

**Nous demandons par conséquent à la Municipalité :**

1.- d'améliorer la situation par la création d'un passage pour piétons, au droit de la limite des stades de Copet I et II, depuis les portails donnant accès auxdits terrains de jeu.

2.- de prendre des mesures pour obliger les automobilistes et motocyclistes trop pressés à respecter la vitesse qu'on restreindrait à 30 km/h, sur l'artère précitée.

3.- à défaut de la limitation de vitesse suggérée par votre serviteur, de bien vouloir créer deux « gendarmes couchés », au début de l'avenue des Crosets, côté S-W, respectivement devant l'entrée des terrains de football, à l'instar de ce qui a été réalisé à proximité du collège primaire de Charmontey.

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse.

Vevey, 28.5.11

Henri CHAMBAZ

